

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413319866

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action "partenariat fédération nationale des transports de voyageurs 13":
convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et la fédération nationale des
transports de voyageurs (FNTV)**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social et/ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais aussi aux résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par la fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV) des Bouches-du-Rhône. L'action relève de l'accompagnement socio professionnel. Il s'agit d'un renouvellement d'action.

La FNTV propose l'action « partenariat fédération nationale des transports de voyageurs 13 » sur le territoire du département. Le partenariat développé avec les filières professionnelles demeure l'un des axes forts de la politique départementale d'insertion engagée par le Conseil départemental des Bouches du Rhône en direction des BRSA.

Ce dispositif complète les mesures d'accompagnement vers l'emploi et constitue une passerelle avérée avec les entreprises. Plus concrètement, les filières s'engagent à développer des actions allant de l'information métier jusqu'au placement en emploi durable des BRSA :

- information sur les métiers de la filière ;
- validation de projets professionnels ;
- repérage d'offres d'emploi ;
- professionnalisation des acteurs de l'insertion ;
- placement en emploi.

Les filières mettent en œuvre, dans le secteur concerné, un dispositif de coordination avec les référents emploi, les équipes des Pôles d'Insertion et les entreprises partenaires.

L'objectif de l'action proposée par la FNTV consiste à :

- repérer et collecter 80 offres d'emploi dans le secteur d'activité correspondant au profil des BRSA;
- procéder à la validation de projets professionnels, et de profils, transmis par les partenaires de l'insertion, et plus spécifiquement par le service emploi de la direction de l'insertion ;
- prospecter et sensibiliser les entreprises afin d'accentuer leurs efforts d'insertion, en direction des BRSA ;
- placer dans l'emploi 50 BRSA en emploi durable (CDI ou CDD supérieur à 6 mois).
- Promouvoir le club des entreprises de provenance auprès des professionnels des métiers du transport de voyageurs;
- Mettre en relation les employeurs et les candidats présélectionnés par la filière;
- Placer les candidats retenus prioritairement en emploi durable. Ainsi, les BRSA pourront développer leurs compétences et améliorer leur employabilité.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'action 2016:

- placement en emploi de 50 BRSA ;
- 48 mises en relation et 23 recrutements sur les postes de conducteur ;
- 25 accompagnateurs en poste ;
- 5 orientations et 1 candidat retenu concernant le poste d'agent de quai.

Soit un total de :

- 19 CDI conducteurs ;
- 21 CDD de 12 mois accompagnateurs ;
- 10 CDD de 6 mois de conducteurs.

bilan intermédiaire de l'action 2017 couvrant la période du 01/01/2017 au 31/10/2017 :

- 35 personnes, certaines déjà en emploi durable et d'autres susceptibles de l'être (CDD inférieurs à 6 mois ou durée non spécifiée) ;
- 3 personnes en préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) sorties de formation et en attente de leurs documents (diplômes, permis, cartes) pour leur employabilité ; .
- 15 personnes en formation.

Soit un total de 53 personnes.

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/01/2018 au 31/12/2018 avec un objectif de placement de 50 BRSA en emploi durable, soit 5 sorties positives en moins par rapport à 2017 pour 3 raisons majeures et complémentaires :

- le transfert et le décloisonnement des compétences transport :
Les autorités organisatrices de transport (CD 13, Région et Métropole) se réorganisent : l'impulsion politique de développer le transport a été clairement exprimée par la Métropole néanmoins les retombées en terme d'emploi restent, à ce jour, inchangées. En effet, le nombre de recrutements de conducteurs est resté identique.

- le dispositif accompagnateur scolaire, élément pivot de la convention, est soumis à 2 freins majeurs :
 - o La modification de la réglementation relative au temps de coupure dans le cadre d'un contrat de travail à temps partiel. Le temps de coupure légal est de 2 heures maximum alors que le planning des accompagnateurs prévoit une coupure de 5 heures.
 - o L'arrêt des contrats aidés fin août durant la sélection des accompagnateurs, a rendu impossible le recrutement d'une douzaine de personnes. Au moment où la prescription a été à nouveau enclenchée, la plupart des personnes avait changé d'orientation ou trouvé une formation, le cas échéant.

- Enfin, les délais de passation du marché public de la formation des BRSA ont engendré un report de l'opération collective de formation financée par le Département. Cette opération destinée à former une douzaine de BRSA, recrutés par la suite par des adhérents de la FNTV, devait initialement démarrer au mois d'avril, en vue d'un recrutement en septembre 2017. Mais elle n'a pu avoir lieu qu'à l'automne avec un démarrage de la formation début novembre et une entrée en emploi en 2018.

En conclusion, les recrutements de conducteurs sont restés constants, les recrutements d'accompagnateurs n'ont pu avoir lieu. La formation collective existe mais ne sera comptabilisée qu'en 2018.

Ce rapport concerne le financement de fédération nationale des transports de voyageurs selon la proposition énoncée dans le tableau ci-annexé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission Permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL